

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU NORD DE L'YONNE*11 quai du 1^{er} Dragons**89300 JOIGNY***EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITE SYNDICAL****Délibération n° FIN / 2024 / 6**

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 4 avril à 14 heures, le comité syndical légalement convoqué, s'est réuni dans les salons de l'hôtel de ville de Joigny, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

**DATE DE LA
CONVOCATION :**
29 mars 2024**NOMBRE DE
DELEGUES :**
En exercice : 27
Présents : 14
Votants : 18**SECRETAIRE DE
SEANCE :**
Frédérique COLAS**TITULAIRES PRÉSENTS :**

M. Jean-Pierre BARRET
M. Marc BOTIN, pouvoir de Paul-Antoine de CARVILLE
M. Dominique BOURREAU
M. Jean-François CHABOLLE, pouvoir de Thierry SPAHN
Mme Frédérique COLAS
M. Pascal CROU, pouvoir de Michel JOUAN
M. Michel GRASS
M. Sébastien KARCHER
M. Luc MAUDET
Mme Nadège NAZE, pouvoir de Jean-Luc GIVORD
M. Gilles SABATTIER

SUPPLÉANTS PRÉSENTS :

M. Christian DESCHAMPS, remplace Jérôme CORDIER
Jean-Pierre GOUYON, remplace Lionel TERRASSON,
M. Michel JOLY, remplace Grégory DORTHE

ABSENTS EXCUSÉS :

M. Éric BERTHAULT
M. Paul-Antoine de CARVILLE, pouvoir à Marc BOTIN
M. Jérôme CORDIER, remplacé par Christian DESCAHMPS
Mme Catherine DECUYPER
M. Grégory DORTE, remplacé par Michel JOLY
M. René FOUET
M. Jean-Luc GIVORD, pouvoir à Nadège NAZE
M. Michel JOUAN, pouvoir à Pascal CROU
Mme Nicole LANGEL
Mme Simone MANGEON
M. Marcel MILACHON
M. André PITOU
M. Gilles-Maximes POIBLANC
M. Nicolas SORET
M. Thierry SPAHN, pouvoir à Jean-François CHABOLLE
M. Lionel TERRASSON, remplacé par Jean-Pierre GOUYON

Délibération n° FIN / 2024 / 6 : approbation du rapport sur le compte administratif 2023

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-12, L 2121-31 et L 2121-14,

Le comité syndical, réuni sous la présidence de Marc Botin, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents :

1°) – **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2023, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		113 105,61		69 284,67		182 390,28
Opérations de l'exercice	103 831,24	73 097,70	33 080,59	47 817,64	136 911,83	120 915,34
Totaux	103 831,24	186 203,31	33 080,59	117 102,31	136 911,83	303 305,62
Résultat de clôture 2023 sans les restes à réaliser	+ 82 372,07		+ 84 021,72		+ 166 393,79	
Restes à réaliser			53 680,00		53 680,00	
Résultats définitifs 2023	+ 82 372,07		+ 30 341,72		+ 112 713,79	

2°) **CONSTATE**, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser

4°) **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour extrait conforme

Le Président

Nicolas SORET



Pour extrait conforme

La Secrétaire de séance

Frédérique COLAS